

## Alcool et mineurs: notre test



Marika, 14 ans, et Arturo, 15 ans, et leur butin.  
Olivier Evard

Est-il facile pour un ado de moins de 16 ans de se procurer de la bière et du vin dans les magasins? Pour en avoir le cœur net, nous avons tenté l'expérience sur le modèle des achats-tests pratiqués par l'Institut de prévention de l'alcoolisme. Deux équipes de jeunes ont appliqué chacun une tactique: la première, dite honnête, consistait à essayer d'acheter des bières en toute transparence, en mentionnant son âge. La seconde, correspondant davantage à la réalité, consistait à mentir sur leur âge et à insister lourdement pour obtenir les bouteilles. Le résultat est étonnant: identique dans les deux cas! Reportage et analyse. Quatre commerces sur 21 en infraction.

Par [Marie Mathyer](#)

Alissia, 15 ans, implore la caissière de l'épicerie du regard. «Cette bouteille de vin blanc, c'est pour la fondue. Pour mon père, je vous assure madame!» Un comptoir plus loin, c'est Guillaume qui affirme avec tout l'aplomb de ses 14 ans: «Bien sûr que j'ai 16 ans. Mais non, je n'ai pas mes papiers.» Rien n'y fait, les vendeurs sont intransigeants. «Pour la cuisine? se marre même le caissier d'un magasin d'appoint lausannois. Ouais, c'est ça. Va reposer la bouteille dans le rayon en partant.»

Acheter de l'alcool quand on n'a pas l'âge semble moins facile que prévu dans les commerces de Lausanne. Pourtant, le 5 novembre, l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies, l'ISPA, a révélé que, chaque jour, en Suisse, six adolescents en moyenne étaient admis aux urgences pour avoir bu trop d'alcool. Ces alcoolisations adolescentes progressent principalement chez les jeunes filles, avec un point culminant entre 14 et 15 ans. Mais comment ces ados, qui ne devraient même pas pouvoir mettre leurs mains sur une bouteille de bière ou, pire, de vodka, parviennent-ils à se fournir?

### **«On les pique chez nos parents»**

Solenne, 14 ans, croisée sur un banc lausannois une cannette de bière entre les genoux, a son idée sur la question: «On les pique chez nos parents ou on envoie un grand les acheter. Ou alors on va dans un magasin où tout le monde sait que le gérant vend de l'alcool à n'importe qui.» C'est là que le bât blesse. Pour éviter que certains établissements contournent la loi interdisant la vente de bière et de vin aux mineurs de moins de 16 ans, l'Office fédéral de la santé publique et la Régie fédérale des alcools ont agi. Ils ont mandaté l'institut de recherche FERARIHS pour effectuer une étude sur les achats-tests d'alcool. La conclusion du rapport confirme que ces opérations, menées régulièrement, ont un réel effet préventif à long terme. La preuve? Entre 2003 et 2007, la remise d'alcool à des acheteurs-tests mineurs est passée d'environ 60 à 30%. En Suisse romande pourtant, selon l'ISPA, seuls les cantons de Vaud, du Valais ainsi que Berne utilisent pour l'instant cet instrument de prévention, et chacun est libre de dénoncer ou non les commerçants ayant procédé à des ventes illégales.

### **«Les haricots verts, vous les voulez quand même?»**

L'illustré a décidé de tenter l'expérience. Nous avons choisi un terrain, la ville de Lausanne. La cible: 21 commerces proches de la gare et du centre-ville. Pour jouer les acheteurs anonymes, évidemment accompagnés d'un adulte, il y avait Alissia, l'adepte de fondue au vin blanc, Guillaume, le baratineur, Arturo, 15 ans et quelques mois, Marika, 14 ans et demi. Arturo et Marika ont fait leur virée par un samedi après-midi gris et pluvieux. Les contraintes de leur mission? Suivre le manuel FERARIHS qui condamne les jeunes testeurs à l'honnêteté: ne pas tricher sur son âge et présenter ses papiers d'identité sans rechigner si les commerçants les demandent.

**«Vous n'avez que 15 ans, alors je ne vous en vends qu'une. Deux, ça fait beaucoup»**

Une vendeuse

Après une première heure de shopping frénétique, les ados notent la tendance: s'il est difficile d'acheter de la bière ou du vin dans les kiosques et les épiceries, il est carrément impossible d'obtenir de l'alcool dans les grandes surfaces. Les caissiers y réclament systématiquement la carte d'identité. Dans un grand magasin, Emma, caissière blonde, s'enquiert même aimablement: «Pour le vin, ce n'est pas possible, mais les haricots verts, vous les voulez quand même?» Tout le monde est très poli, c'est sûr. A tel point que, un quart d'heure plus tard, un sympathique épicier propose même à Arturo de lui changer ses deux bières contre celles qui viennent du frigo: «Tiens, prends celles-là, elles sont plus fraîches!» Cette fois, le commerçant n'a rien demandé: ni l'âge de ses jeunes clients ni leurs papiers.

Au bout de la rue, une autre vendeuse applique, elle, sa propre version de la loi. Aux compères qui posent deux cannettes sur son comptoir, elle lâche: «Vous n'avez que 15 ans, alors je ne vous en vends qu'une. Deux, ça fait beaucoup, il faut faire attention, hein...» «C'est comme si elle n'avait pas osé nous dire non», analyse Marika.

## **On recommence, mais en trichant**

Une attitude que la Ligue valaisanne contre les toxicomanies, qui mène actuellement une phasepilote d'achats-tests, étudie de près. Patrick Suard, responsable de la prévention, confirme que les commerçants se sentent souvent mal à l'aise lorsqu'ils doivent refuser une vente. «Les employés, et même ceux qui ont procédé à une vente illégale, sont souvent très favorables à des mesures de prévention, note Patrick Suard. Ils ont un réel besoin de formation autour de la problématique de l'alcool et des jeunes. Ils se sentent concernés mais appliquent la loi sans réelle conscientisation de l'impact que peut avoir l'absorption d'alcool par un mineur. Bien sûr, il y a aussi parfois une certaine mauvaise foi du vendeur: il dira qu'il a mal estimé l'âge du jeune ou que celui-ci l'a trompé sur son âge, par exemple.» François Gessler, le président de Gastrovalais, qui collabore à la campagne valaisanne, n'y voit pas d'hypocrisie: «Bien sûr, il existe des moutons noirs, mais dans l'ensemble, les gérants font de leur mieux. Définir l'âge d'un jeune, c'est difficile, et un patron ne peut pas tout le temps faire la police.» De son côté, Corine Kibora, porte-parole de l'ISPA, ne voit pas d'autres solutions pour établir avec certitude l'âge du client que vendeurs et acheteurs s'habituent à demander et à présenter systématiquement des papiers d'identité.

Dans la réalité, les jeunes qui veulent acheter de l'alcool sont autrement plus «créatifs». Guillaume et Alissia sont donc partis à la chasse à la bière dans les mêmes commerces, mais cette fois avec l'autorisation de tricher sur leur âge et de planquer leurs papiers. Le tandem a fait preuve d'imagination mais, surprise, sans plus de succès que les sages Arturo et Marika. Le résultat est le même: dans les deux cas, sans mentir ou en trichant, quatre commerces sur vingt et un ont accepté de leur vendre de l'alcool. A un détail près, ce ne sont pas les mêmes... Verdict commenté par Marc Tille, chef de la police cantonale vaudoise du commerce, qui s'avoue «déçu en bien»: «Franchement, 19% des visites qui se soldent par la vente des boissons demandées, c'est bien mieux que ce à quoi je m'attendais. J'ai l'impression que les commerçants sont plus sensibilisés aux méfaits de l'alcool sur les jeunes qu'à la problématique de la cigarette, pourtant interdite à la vente aux moins de 18 ans.

Probablement parce que les effets sont plus immédiats.»

En deux après-midi, les ados ont récolté 21 bières. Ils attendront d'avoir l'âge légal pour les boire.

---

## **Les testeurs «menteurs»**

### **Mentent sur leur âge, cachent leurs papiers**

**Leur butin: 15 bières**

21 commerces testés à Lausanne

6 grandes surfaces

6 commerces près de la gare

9 épicerie et kiosques du centre

4 magasins sur 21 leur ont vendu de l'alcool: 2 épicerie du centre et 2 commerces vers la gare

---

## **Les testeurs «honnêtes»**

### **Disent leur âge et montrent leurs papiers**

**Leur butin: 6 bières**

21 commerces testés à Lausanne

6 grandes surfaces

6 commerces près de la gare

9 épicerie et kiosques du centre

4 magasins sur 21 leur ont vendu de l'alcool: 2 épicerie du centre et 2 commerces vers la

gare

---

## **L'analyse de l'expert**

### **«Vos résultats sont plutôt réjouissants»**

**Corine Kibora est porte-parole de l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies.**

«Ce qui ressort clairement de votre test et des commentaires récoltés lors de chaque vente, c'est que le personnel ne se sent pas toujours à l'aise dans son rôle de contrôle.

Or, il devrait désormais être naturel de présenter sa carte d'identité à la caisse d'un commerce. Certaines caisses enregistreuses sont d'ailleurs pourvues d'un bip qui rappelle que, en cas de vente d'alcool, la caissière doit vérifier l'âge du client.

» Vos résultats, par contre, sont plutôt réjouissants. La semaine dernière, un test similaire a été mené à Zurich, et un magasin sur trois y a vendu de l'alcool à un mineur. La différence de permissivité entre les grandes surfaces et les petits commerces tient notamment aux moyens mis à disposition pour la formation du personnel. En ce sens, les grands distributeurs ont fait beaucoup d'efforts. Rappelons que les centres de prévention sont à disposition pour soutenir les commerçants. L'alcool n'est pas un bien de consommation comme un autre. Viser le 0% de ventes à des adolescents doit être un but. La situation s'améliore, l'objectif n'est pas inatteignable.»